

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2025

COMPTE RENDU AFFICHE LE 08 septembre 2025

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 27 août 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 15

PRESIDENT : M. Didier TESTE, Maire

SECRETAIRE ELUE : Mme Yvette BONNARD

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE : M. Didier TESTE, M. Lucien BRUYAS, Mme Murielle BOIRON, M. Fabrice FOND, Mme Yvette BONNARD, M. Pierre BOIRON, , M. Joël BALLAS, Mme Camille BRUYAS, Mme Marie-Françoise BONNARD, Mme Isabelle MARQUET, Mme Marielle GIRAUD COLOMBET, M. Christophe BROSSON

Membres absents excusés : Mme Brigitte RUDEAUX- POMMATEAU (pouvoir à M. Didier TESTE), M. Christian CLOUPET (pouvoir à M. Didier TESTE)

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

DELIBERATIONS

OBJET : CONVENTION POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN PAR LE PARC DU PILAT DES SENTIERS EN BOUCLE EXISTANTS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Le Bureau du Parc du Pilat, lors de sa séance du 5 juillet 2002, a adopté un mode d'organisation permettant aux communes de réaliser des sentiers de promenade en boucle. Ce fonctionnement a été à nouveau validé par le Bureau lors de sa séance du 16 décembre 2008.

La commune de Longes s'engage à maintenir, sur son territoire, des sentiers en boucle conformément au cadre présenté dans la convention.

La commune, possédant sur son territoire de tels itinéraires, doit en assurer la continuité et bénéficie de deux journées par an pour faire intervenir les équipes du Parc afin de l'y aider.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve les termes de la convention pour une gestion conjointe des sentiers en boucle sur le territoire de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

OBJET : SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la souscription d'une ligne de trésorerie. Le projet de contournement du village avance à grands pas et la commune doit procéder à l'achat des parcelles de terrains nécessaires.

Chassenoud, Closrenard, Col de Grenouze, Combechère, Dizimieux, Griffoney, La Balasserie, La Bernardière, La Bertranderie, La Carelière, La Durantière, La Garde, La Grande Magdeleine, La Gurarie, La Planche, Le Brichet, Le Coin, Le Croc, Le Malozon, Les Echaux, Marlin, Nuzières, Remillieux, Vanel



Bien que Vienne Condrieu Agglomération se soit engagée à financer ces acquisitions à hauteur de 60 000 €, la souscription d'une ligne de trésorerie de 100 000 € permettra à la commune d'agir en toute autonomie et de solder celle-ci une fois les fonds reçus par Vienne Condrieu Agglomération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de contracter une ligne de trésorerie de 100 000 € (cent mille euros) auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes.

Les caractéristiques principales du prêt sont les suivantes

Montant : 100.000 €

Durée : un an

Taux d'intérêts : taux à court terme de l'euro (€STR) + marge de 0.86% maximum

Intérêts payables mensuellement

Frais de dossier : 400 € maximum

De plus, le Conseil s'engage, pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à prendre toutes les mesures budgétaires permettant le paiement des intérêts et accessoires. Il est dit que cette ligne de trésorerie sera remboursée par les fonds reçus de VCA et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes.

OBJET : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 35 000 € POUR FINANCER LA POSE DE PANNEAUX SOLAIRES SUR LE TOIT DE L'ÉCOLE COMMUNALE

Considérant l'intérêt écologique, économique et pédagogique de doter l'école communale d'une installation photovoltaïque contribuant à la transition énergétique, la commune s'est engagée efficacement dans ce projet, dont la mise en service est prévue avant octobre 2025.

Le plan de financement de l'opération, d'un montant total de 35 921,16 € TTC, nécessite de recourir à l'emprunt afin de ne pas faire peser l'intégralité de cette dépense sur l'exercice 2025.

Monsieur le Maire propose de négocier auprès d'un ou plusieurs établissements bancaires les conventions relatives à ce prêt, dans la limite des conditions suivantes:

- o montant : 35 000 €,
 - o durée maximale : 15 ans,
 - o taux : fixe dans la limite du taux plafond de 3,9%
- possibilité de remboursement anticipé sans pénalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le principe de souscription d'un emprunt d'un montant maximum de 35 000 € destiné à financer la pose de panneaux solaires sur le toit de l'école communale et autorise Monsieur le Maire à négocier et à signer avec un ou plusieurs établissements bancaires les conventions relatives à ce prêt, dans la limite des conditions désignées ci-dessus.

OBJET : ACQUISITION DE PLUSIEURS PARCELLES DE TERRAIN PAR LA COMMUNE

Dans le cadre de l'OAAP de la Charpière et du projet de contournement du village, la commune souhaite procéder à l'acquisition de plusieurs parcelles situées chemin de la Charpière.

Ces acquisitions s'inscrivent dans une volonté de développement urbain, par la création de nouveaux logements nécessaires au maintien de la population communale, ainsi que dans le cadre du contournement permettant la bonne circulation des engins agricoles, très nombreux sur la commune.

Les propriétaires desdites parcelles ont donné leur accord de principe pour céder ces terrains à la commune.



Le montant global des acquisitions, conformément à l'estimation fournie par Vienne Condrieu Agglomération, s'élève à 75 000 € TTC, hors frais annexes.

La commune souhaite procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées : AK 748 / AK 750 / AK 147 / AK 148 / AK 509 / AK 727 (surface d'acquisition d'environ 400 m² pour la parcelle AK 727 uniquement).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'acquisition par la commune de ces parcelles et autorise Monsieur le Maire à engager des négociations et à signer l'acte authentique d'acquisition, ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la réalisation de la présente opération.

OBJET : ÉCHANGE DE PLUSIEURS PARCELLES DE TERRAIN APPARTENANT À LA COMMUNE

Toujours dans le cadre de l'OAP de la Charpière et du projet de contournement, la commune souhaite procéder à des échanges fonciers afin de faciliter la bonne réalisation de ces deux projets étroitement liés.

Cet échange ne compromet pas l'intérêt communal, bien au contraire, et permet l'avancement rapide du projet.

La commune est propriétaire de plusieurs parcelles de terrain situées chemin de la Charpière, cadastrées AK 568 et AK 82.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver l'échange portant sur les parcelles cadastrées :

AK 80 pour une superficie d'environ 300M²,

AK 85 pour une superficie d'environ 340M²,

AK 83 pour une superficie d'environ 190M²,

AK 84 pour une superficie d'environ 240M²

Il est dit que tous les frais liés à cet échange (frais d'acte notarié, géomètre, publicité foncière, etc.) seront à la charge et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'échange authentique, ainsi que tous documents et pièces nécessaires à la bonne exécution.

OBJET : CLASSEMENT RISQUE INCENDIE – PARC DU PILAT

Par courrier reçu en mairie le 20 juillet 2025, Mme la Préfète du Rhône a informé la commune de son souhait de classer la partie rhodanienne du Parc du Pilat au titre de l'article L.132-1 du Code forestier : « Les bois et forêts situés dans les territoires exposés aux risques d'incendie peuvent faire l'objet d'un classement à ce titre, par arrêté conjoint des ministres chargés de la forêt, de l'environnement et de la sécurité civile, après avis des personnes morales concernées par la défense des forêts contre les incendies. »

Dans les départements dont les bois et forêts sont classés à risque d'incendie, l'autorité administrative compétente de l'État élabore, dans un délai de deux ans à compter de ce classement, un plan de protection des forêts contre les incendies, décliné pour chaque massif forestier, conformément à l'article L.133-2.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages, donne un avis favorable à la proposition de carte envoyée par les services de l'État concernant le classement des massifs forestiers dans le cadre de la prévention des risques d'incendie.

OBJET : DESHERBAGE MÉDIATHÈQUE

Monsieur le Maire indique que la médiathèque municipale propose d'organiser une vente publique de livres à destination des particuliers, sous la forme d'une braderie dont la première édition aura lieu au cours du deuxième trimestre 2025. Cette braderie pourra ensuite être reconduite une fois par an.

Considérant que la bibliothèque doit régulièrement procéder à l'élimination des documents obsolètes et défraîchis de ses collections pour les retirer du circuit de prêt, que certains de ces documents présentent un état physique correct et peuvent donc bénéficier d'une seconde vie, et que leur mise en vente ne constitue pas une concurrence au marché du neuf ni même de l'occasion (du fait de leur usage, tampons, plastifications, etc.)



Les recettes de cette vente pourront être reversées à la régie de recettes de la commune de Longes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le déclassement des documents suivants provenant de la médiathèque de la commune de Longes

- Documents en mauvais état
- Documents au contenu obsolète
- Documents ne correspondant plus à la demande des usagers de la médiathèque
- Documents en exemplaires multiples.

Il précise que cette liste sera dressée chaque année et conservée par la bibliothèque.
Cette liste sera dressée chaque année et conservée par la bibliothèque.

Les bibliothécaires sont autorisés à :

- détruire les documents jugés en mauvais état,
- organiser une vente annuelle à des particuliers des documents désaffectés, dans les conditions prévues par le règlement de la vente.

Monsieur le Maire est autorisé à faire don des documents invendus à des institutions et associations à vocation culturelle, éducative, humanitaire, sociale ou de santé

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « AFM Téléthon »

Considérant que le budget communal ne permet pas de répondre positivement à toutes les demandes de subvention qui sont soumises au Conseil Municipal;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, REFUSE d'accorder une subvention à l'association « AFM Téléthon »

L'ORDRE DU JOUR DES DELIBERATIONS EST TERMINE A 22H05

COMMISSIONS & QUESTIONS DIVERSES

Commission communale d'action sociale (C.C.A.S)

Mme Isabelle Marquet rapporte que la première sortie dans le cadre de l'action *Marchons dans nos campagnes* a été une réussite avec 6 participants. Ces marches s'adressent aux plus de 60 ans, habitants de Longes ou d'autres communes. Il est rappelé qu'une solution de repli est possible au Fautres en cas de pluie et que les inscriptions doivent se faire directement auprès du CROMS au 04.73.35.15.53.

Concernant le projet *Van Info Femme*, visant à aller vers les femmes en milieu rural rencontrant des difficultés d'accès aux droits et à l'emploi, une rencontre avec les représentants des autres communes concernées aura lieu le 13 novembre afin de définir les modalités de mise en place de ce service.

Le 25 octobre se tiendra une journée consacrée à la sécurité routière afin de sensibiliser un maximum de personnes aux risques de la route.

Commission communication

Mme Camille Bruyas présente l'avancement du nouveau logo de la commune de Longes. Nécessitant encore quelques retouches, sa mise en place ne sera effective qu'en 2026, afin de garantir son adaptation à tous les supports de



communication.

Il est aussi rappelé que l'application *Jouons local* ne rencontre pas le succès espéré sur la commune. Plusieurs pistes sont à l'étude afin d'apporter plus de trafic sur celle-ci, tout en conservant l'ancrage local des annonceurs. Un bilan annuel sera dressé en décembre

Enfouissement des réseaux

Les travaux route de la Planche ont débuté fin août et devraient se terminer mi-septembre. Pour le moment, ceux-ci se déroulent sans problème.

L'implantation initiale des candélabres a été légèrement revue afin d'apporter un maximum de confort aux riverains une fois les travaux terminés.

Aménagement du jardin du souvenir au cimetière de Longes

Peu satisfaite de l'aménagement actuel du jardin du souvenir et souhaitant offrir aux familles un lieu plus propice au recueillement, la municipalité a nommé une commission chargée de cette mission.

Les premiers devis ont été demandés et les premières propositions d'aménagement seront présentées prochainement.

Stationnement devant la mairie

Il est rappelé que des véhicules stationnent régulièrement, parfois longuement, sur le trottoir devant la mairie.

Cet espace a été aménagé dans le but d'élargir le virage et de permettre aux engins agricoles de manœuvrer sans difficulté dans ce carrefour. Cette situation étant problématique, il est évoqué la possibilité de matérialiser une zone de stationnement interdit à cet endroit.

Entretien des chemins et de la voirie

M. Ballas et M. Brosseau font état des interventions en cours ainsi que de certains problèmes rapportés, notamment :

- une tranchée encore présente au hameau de Vanel,

l'évacuation problématique de la mare située à l'entrée du hameau de la Bernardière.

Visite de Monsieur Jean-Luc Fugit

Le mardi 2 septembre, Jean-Luc Fugit, député de la 11^e circonscription du Rhône, est venu sur la commune et a visité l'école de la Clé des Champs, le garage Colinet, ainsi que le GAEC des Sagnes à Dizimieux.

Cette visite a été l'occasion pour l'équipe communale présente d'échanger avec lui et de lui faire part des diverses contraintes et difficultés liées à la vie dans un village comme le nôtre.

L'ensemble de l'équipe municipale tient à le remercier pour le temps qu'il a consacré à notre commune et pour l'attention qu'il porte à la cause agricole.

Divers

- Monsieur le Maire remercie toutes les personnes ayant participé à l'organisation de la kermesse de Dizimieux, qui a encore une fois été un succès.
- Il est rappelé que le Challenge Escoffier aura lieu le Samedi 20 septembre sur le terrain de boules.
- Un courrier de l'opérateur Orange rappelle que la fin du réseau de téléphonie « cuivré » est prévue pour 2029 sur la commune.

La cérémonie d'hommage aux maquisards de Remillieux aura lieu le Samedi 20 septembre 2025 devant la stèle à 8h30.

LES QUESTIONS DIVERSES SE SONT TERMINEES A 23H45

La prochaine séance du Conseil aura lieu le 7 octobre 2025

**L'ORDRE DU JOUR ETANT TERMINE,
LA SEANCE EST LEVEE A 23h55**





BUS LE MERCREDI

Un bus est désormais mis en place le mercredi après-midi à 13h30 pour les lycéens fréquentant le lycée Georges Brassens à Rive-de-Gier leur permettant de rentrer à leur domicile.

⚠️ Ce service est à l'essai.

⚠️ Important : si moins de 5 élèves utilisent ce bus régulièrement, il ne sera pas reconduit.

Nous comptons sur vous pour en profiter si besoin, et faire passer l'info autour de vous !

CEREMONIE DU MONT MONNET

Le Samedi 20 septembre 2025 à 8h30 aura lieu devant la stèle de Remilieux la cérémonie d'hommage aux résistants de Mont Monnet.

Ce hameau a servi de base à un maquis de résistants durant la Seconde Guerre mondiale.

La stèle érigée en 1970 commémore ceux qui ont combattu dans ces lieux lors de la Libération de Rive-de-Gier. Elle marque un site riche en mémoire historique.

La cérémonie est ouverte à tous les Longeards et Longeardes qui souhaitent se souvenir de ces moments historiques.

Un collation sera offerte après la cérémonie.



Conseil en architecture

Les permanences 2025 du Parc du Pilat

CONSEILS GRATUITS SUR VOS PROJETS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION.

A Condrieu de 9h à 12h
bâtiment Les Eclats en face de la Mairie

Mardi 16 septembre

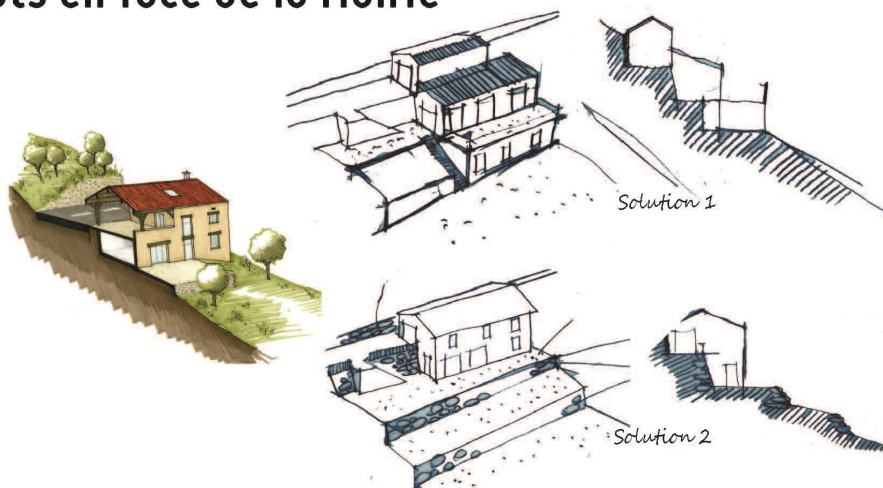
Mardi 7 octobre

Mardi 28 octobre

Mardi 2 décembre

Prévisionnel 2026

Mardi 13 janvier



SUR RENDEZ-VOUS au 04 74 87 52 01

Le Centre de Ressources de l'Habitat Durable présente des solutions techniques de construction et de réhabilitation.

A découvrir librement à la maison du Parc - Pélussin de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi



Le Parc vous informe

Parc naturel régional du Pilat 2 rue Benay 42410 Pélussin • 04 74 87 52 00
info@parc-naturel-pilat.fr • www.facebook.com/ParcdulPilat
www.parc-naturel-pilat.fr



crias **cicatelsa**

MÉTROPOLE

GRAND LYON

60 ans et +
ou aidants

RENCONTRE À ELSA LE 18 SEPTEMBRE 2025

De 10h à 15h



RDV au CICAT ELSA
28 rue Etienne Richerand
69003 Lyon

Au programme :

- Atelier thématique : **Faciliter ses activités du quotidien : découvrir des outils astucieux pour cuisiner, s'habiller, se déplacer...**
- Cuisine avec des aides techniques
- Repas convivial
- Visite de l'appartement de démonstration ELSA



**Il reste encore 4
places**

Participation gratuite
Inscription obligatoire

Auprès de la mairie de Longes :
04 72 49 26 60

Association CRIAS soutenue par :



Financé par le Département du Rhône